

**ASSEMBLEE COMMUNALE DU MERCREDI 2 DECEMBRE 2015, A 20H00  
EN LA SALLE COMMUNALE DU CAFE DE LA GARE**

\*\*\*\*\*

Présidence : M. Tercier Daniel, Syndic

Participants : 104 citoyennes et citoyens

A 20h04, M. Daniel Tercier salue les personnes présentes et ouvre cette assemblée des budgets.

Comme il est de tradition, les débats devront être empreints de sérénité et de respect mutuel tant du côté des autorités que du côté des citoyennes et des citoyens. Deux micros sont à disposition des intervenants. M. Daniel Tercier prie les participants d'en faire usage pour que les questions ou les interventions soient bien comprises de toute l'assemblée.

Les débats seront enregistrés afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

La présente assemblée a été convoquée par insertion dans la Feuille Officielle No 47 du 20 novembre 2015, par affichage au pilier public et par envoi d'un tous-ménages.

Des tiers peuvent assister à l'assemblée ainsi qu'aux délibérations. La question étant posée sur la présence éventuelle de personnes n'étant pas citoyennes de Vuadens, il est constaté que toutes les personnes présentes sont habilitées à se prononcer à cette assemblée, à l'exception de M. Gilles Werhli, Directeur du Foyer St-Vincent, et des deux représentantes de la presse.

Sont nommés en qualité de scrutateurs et membres du bureau :

- Table 1,
- et Conseil : Mme Crystal Follonier Dumartheray, Le Dally 170
- Table 2 : Mme Anne-Lyse Sudan, Route Principale 361
- Table 3 : M. Dominique Pittet, Route de l'Adrey 115
- Table 4 : M. Emmanuel Déforel, Route des Colombettes 219
- Table 5 : M. Jacques Moret, Le Rialet 28
- Table 6 : Mme Carole Tercier, Chemin du Maupas 10

Les scrutateurs sont priés de compter les participants de leur table, d'en inscrire le nombre sur le bulletin, de noter les modifications pouvant intervenir en cours d'assemblée. Ils doivent également inscrire les résultats de chaque vote.

Les tractanda de cette assemblée sont les suivants :

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 mai 2015
2. Budgets 2016 du Foyer Saint-Vincent
  - 2.1. Budget de fonctionnement
  - 2.2. Budget des investissements
    - a) Améliorations du bâtiment
    - b) Achat de matériel complémentaire pour les soins
    - c) Achat d'un véhicule
  - 2.3. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements du Foyer St-Vincent
3. Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels (fusion du CSPI Sâles-Vaulruz et CSP Vuadens)
4. Règlement de l'accueil extra-scolaire (modifications) et règlement d'application
5. Annexe au règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux - Abrogation ou modification
6. Budgets 2016 de la commune
  - 6.1. Budget de fonctionnement

## du 2 décembre 2015

- 6.2. Budget des investissements
  - a) Aménagement de places de parc, secteur "Ecoles"
  - b) Rénovation de la toiture du chalet des Portes d'Enhaut
- 6.3. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements de la Commune
7. Désignation de l'organe de révision pour les années comptables 2016-2017-2018
8. Planification financière 2015-2019 - présentation et discussion
9. Divers

Ces tractanda ne suscitent aucune remarque. Ils sont donc considérés comme acceptés.

**Tractandum 1.- Procès-verbal de l'assemblée communale du 18 mai 2015.-** Ce procès-verbal pouvait être consulté durant les heures d'ouverture du secrétariat communal et sur le site Internet de la commune. Aucune remarque ni observation n'étant formulée, il est soumis au vote.

Le bulletin secret n'est pas demandé. Ce procès-verbal est approuvé par l'assemblée communale par main levée à l'unanimité.

### **Tractandum 2.- Budgets 2016 du Foyer St-Vincent.-**

**2.1. Budget de fonctionnement.-** La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, Président de la Commission administrative.

Le budget 2016 du Foyer St-Vincent a été calculé sur la base de 365 jours de résidences, 40 personnes et 98 % de taux d'occupation, soit 14308 journées facturées. Aucune augmentation des prix de pension pour l'année 2016.

Pour 2016, des charges sont prévues pour Fr. 5'118'107.48, soit une augmentation de Fr. 41'002.-- ou 0.8 %.

Le poste "Salaires et charges sociales" se monte à Fr. 4'379'730.65. La dotation des soins se calcule avec l'outil Dotafipa. Tous les salaires des soins sont pris en charge par le Service de la prévoyance sociale. C'est une subvention de l'Etat.

En ce qui concerne les charges sociales, les taux 2016 n'ont pas changés. Toutefois, le contrat LPP de l'Axa-Winterthur a été dénoncé et passera à la PAX à partir de 2016 avec l'avantage de paiements mensuels. La charge LPP passe ainsi de 6.78 % à 6.25 %.

Pharmacie Fr. 91'000.--

Il y a un forfait par jour et par résident de Fr. 7.50. Dans celui-ci sont inclus les traitements médicamenteux, les pansements, tout le matériel d'incontinence. Si des bénéfices sont réalisés, la moitié est donnée à un pot commun du canton de Fribourg. Au contraire, si un déficit se présente, il est comblé par ce même pot commun.

Ménage Fr. 17'500.--

Une légère baisse est prévue dans les produits de lessive et de nettoyage qui peut être assumée grâce à une meilleure utilisation des produits. L'investissement en 2015 de l'adoucisseur d'eau permet une baisse notable des produits dans les machines à laver le linge et la vaisselle.

Du côté des produits, des recettes sont prévues pour Fr. 5'080'529.50.

Quelques comptes significatifs sont présentés, soit :

Taxes et prestations Fr. 4'995'929.50

## du 2 décembre 2015

Il s'agit du regroupement des comptes "Taxes et locations des logements des résidents", "Produits de prestations médicales" et "Autres produits" dont la cuisine. Les recettes ont été évaluées sur la base de l'échelle RAI, système qui tient compte du degré de dépendance des pensionnaires. Comme toutes les années, ces recettes couvrent les charges au niveau des soins. Deux lourdes situations ont contribué à faire baisser les estimations. Pour 2016, les tarifs ne sont pas encore connus.

Les frais financiers sont calculés par la CODEMS (Commission de District pour les EMS) présidée par M. le Préfet. Elle prend en compte également les investissements consentis sur le mobilier. Les investissements acceptés à la dernière assemblée d'environ Fr. 200'000.-- seront pris en compte pour le budget 2017 (une inertie de 2 ans). Pour 2016, ceux-ci seront de Fr. 15.85 par jour et par résident au lieu de Fr. 16.05.

Le résultat net de ce budget présente un excédent de charges de Fr. 37'577.98 qui sera prélevé sur la fortune de Fr. 86'682.--. Une partie est couverte par le budget de fonctionnement de la commune.

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

Au nom de la Commission financière, M. Patrick Genoud fait part du rapport suivant :  
 Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du budget de fonctionnement du Foyer St-Vincent. Il présente un excédent de charges de Fr. 37'577.98. Nous recommandons à l'assemblée communale d'accepter ce budget.

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion concernant ce budget de fonctionnement du Foyer St-Vincent. La parole n'étant pas demandée, l'assemblée se poursuit par :

**2.2. Budget des investissements.-** La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz, Président de la Commission administrative.

### *a) Améliorations du bâtiment*

Sécurité feu : Il s'agit de l'installation d'une porte coupe-feu au rez-de-chaussée pour Fr. 8'624.--.

Transfert de la pharmacie : Le Foyer a une obligation légale d'avoir une température plus basse dans ce local qui sera donc déménagé au sous-sol.

Câblage et téléphonie, informatique et matériel : Tous les postes informatiques doivent être reliés et un réseau avec un serveur doit être constitué, afin que chaque utilisateur puisse utiliser les programmes spécifiques du foyer. La mise en place de la "Qualité" et des observations légales demandent plus de postes de travail pour l'informatique. Des locaux doivent être reliés au reste de la maison et tout le câblage doit arriver au sous-sol dans une armoire informatique dans laquelle arriveront également les équipements pour la téléphonie.

La centrale actuelle ne sera plus supportée à partir de fin 2015 par le fabricant. De plus, fin 2017, le type de ligne ISDN entrant va être remplacé par une autre technologie.

Vestiaires et réparations sanitaires :

- Doseur de produits	Fr.	3'952.80
- Ouverture des fenêtres	Fr.	2'032.00

## du 2 décembre 2015

Travaux extérieurs : Petits travaux de dallage/peinture/carrelage pour l'entrée du personnel côté garage, arrachage des vieux rosiers le long du parking bordant la route principale et préparation d'une nouvelle plate-bande avec différentes fleurs.

Matériel d'entreposage	Fr.	2'977.00
------------------------	-----	----------

Terrasse protégée : Préparation d'un projet pour tester des coupe-vent provisoires pendant la période d'été 2016 et ainsi vérifier et tester l'efficacité de protéger cette terrasse.

Séparation de caves	Fr.	1'414.00
---------------------	-----	----------

### Financement :

Amélioration du bâtiment	Fr.	96'107.15
Financement par emprunt bancaire 3%	Fr.	2'883.20
Amortissement 3 %	<u>Fr.</u>	<u>2'883.20</u>
Total de charges annuelles	Fr.	5'766.40

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

Rapport de la Commission financière par M. Patrick Genoud :

Investissements liés à l'amélioration de l'immobilier de Fr. 96'107.15 : le préavis de la Commission financière est favorable.

Merci pour ce rapport et ouverture de la discussion sur cet investissement. La parole n'est pas demandée, pas plus que le bulletin secret. L'assemblée approuve l'investissement pour les améliorations du bâtiment, tel que présenté, par main levée à la majorité (1 opposition).

### *b) Achat de matériel complémentaire pour les soins*

Verticalisateur-cigogne : Le verticalisateur est utilisé pour les résidents ne pouvant plus faire les transferts seuls, mais ayant encore assez de force pour tenir quelques minutes sur leurs jambes. Il est donc utilisé au moment du lever et du coucher des résidents et leur mise au WC. La cigogne est utilisée pour les résidents ne tenant plus assez longtemps sur leurs jambes pour utiliser le verticalisateur. Il s'utilise pour les mêmes raisons que le verticalisateur et les mêmes difficultés. C'est l'installation du résident sur les WC. Une grande sangle filet sert à installer les résidents dans la baignoire.

Matelas : un matelas anti-escarres et un autre matelas "sonnette" qui avertit le personnel lorsque le résident qui ne peut plus se lever n'est plus au lit.

Chaise roulante : Il ne reste qu'une chaise roulante non utilisée pour tout le foyer. Elle est très usée. M. Ruffieux, concierge, l'a réparée en utilisant les pièces d'autres chaises cassées. Elle est relativement fragile.

Linge et literie : Un renouvellement annuel et régulier du linge de maison est indispensable, notamment pour les linges-éponge, draps housses, bavettes, serviettes, linges, voilage des chambres et tabliers de cuisine.

### Financement :

Achat de matériel complémentaire pour les soins	Fr.	35'343.05
Financement par emprunt bancaire 3%	Fr.	1'060.30
Amortissement 15 %	<u>Fr.</u>	<u>5'301.45</u>
Total de charges annuelles	Fr.	6'361.75

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

du 2 décembre 2015

Rapport de la Commission financière par M. Patrick Genoud :

Investissement lié aux soins et aux résidents de Fr. 35'343.30 : le préavis de la Commission financière est favorable.

Merci pour ce rapport et ouverture de la discussion sur cet investissement. La parole n'est pas demandée, pas plus que le bulletin secret. L'assemblée approuve l'investissement pour l'achat de matériel complémentaire pour les soins, tel que présenté, par main levée à l'unanimité.

*c) Achat d'un véhicule*

Le Foyer est devenu un home médicalisé au sens strict du terme. Très souvent, des résidents doivent être amenés chez le médecin ou en consultation à Bulle, Riaz ou Fribourg. Actuellement, le Foyer possède un bus de 9 places et ce moyen de transport est utilisé pour une personne. Des problèmes de parking sont rencontrés et le personnel préfère utiliser sa voiture privée. Le Foyer doit donc payer les kilomètres et donner l'autorisation à chaque fois au cas où il y aurait un accident. Ce bus est très bien pour organiser des sorties de groupe, mais le Foyer doit être plus mobile et a un urgent besoin d'un autre moyen de transport pour un ou deux résidents. L'offre se monte à Fr. 41'173.--.

Financement :

Achat d'un véhicule	Fr.	41'173.00
Financement par emprunt bancaire 3%	Fr.	1'235.20
Amortissement 15 %	Fr.	<u>6'175.95</u>
Total de charges annuelles	Fr.	7'411.15

Rapport de la Commission financière par M. Patrick Genoud :

Investissement lié à la voiture "handicapé" de Fr. 41'173.-- : le préavis de la Commission financière est favorable.

Merci pour ce rapport et ouverture de la discussion sur cet investissement. La parole n'est pas demandée, pas plus que le bulletin secret. L'assemblée approuve l'investissement pour l'achat d'un véhicule, tel que présenté, par main levée à l'unanimité.

**2.3. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements du Foyer St-Vincent.-** Présentation par M. Paul-Henri Donzallaz, Président de la Commission administrative.

Budget de fonctionnement 2016

Total des dépenses	Fr.	5'118'107.48
Total des recettes	Fr.	<u>5'080'529.50</u>
Excédent de charges	Fr.	37'577.98

Budget des investissements 2016

Total des dépenses	Fr.	172'700.00
Total des recettes	Fr.	<u>0.00</u>
Excédent de charges	Fr.	172'700.00

Excédent total des dépenses Fr. 210'277.98

M. Daniel Tercier ouvre la discussion concernant ces budgets de fonctionnement et des investissements et demande si d'autres explications doivent être fournies.

Tel n'étant pas le cas, il est procédé au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, l'assemblée communale accepte les budgets de fonctionnement et des investissements du Foyer St-Vincent pour 2016 par main levée à l'unanimité.

du 2 décembre 2015

**Tractandum 3.- Approbation du règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels (fusion du Corps de sapeurs-pompiers intercommunal de Sâles-Vaulruz et du Corps de sapeurs-pompiers de Vuadens).-**

M. Daniel Tercier donne la parole à M. Sébastien Meyer.

Le règlement actuel doit être modifié. En effet, selon un arrêté du Tribunal cantonal, pour les couples mariés, le système légal consistant à calculer la taxe d'exemption en fonction de la moitié de la cote d'impôt cantonal n'était plus admis.

En parallèle, l'objectif du Conseil communal est de libérer les espaces scolaires de la présence de véhicules communaux (voirie, triage et pompiers). C'est une question de sécurité que le site scolaire soit entièrement consacré aux écoliers.

Avec le départ prévu des pompiers du centre du village, les locaux libérés pourront accueillir des activités scolaires.

En date du 15 septembre 2015, le Conseil communal a décidé de fusionner le corps des sapeurs-pompiers de Vuadens avec le CSPI Sâles-Vaulruz au 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette décision est du ressort du Conseil communal.

Dès lors, le Conseil communal a repris le règlement et l'a adapté aux exigences actuelles données par le Service des communes, l'ECAB et la Préfecture, ainsi qu'à la suite des diverses discussions avec les communes de Vaulruz et Sâles.

Dans un souci d'équité, il est important que les 3 communes aient le même règlement approuvé par les assemblées communales. L'assemblée communale de Sâles a approuvé le règlement hier soir.

Le Conseil communal a reçu dernièrement les préavis favorables pour les 3 règlements de l'ECAB et du Service des communes. De même, une convention réglant tous les aspects d'organisation et financiers est établie entre les 3 communes. Les conventions ne sont pas votées par les assemblées communales car elles sont du ressort des conseils communaux.

**Nouveau règlement :**

Qu'est-ce que la taxe d'exemption ?

Chaque citoyen de Vuadens entre 20 et 42 ans est astreint au service du feu, dont la mission est de contribuer à la sécurité des personnes, des bâtiments et des animaux.

Deux options s'offrent alors :

- s'engager dans le CSPI La Sionge, ce qui est recommandé,
- ou s'acquitter de la taxe d'exemption.

Qu'est-ce qui change et pourquoi ?

Critère fiscal ou taxe forfaitaire ?

Actuellement, selon le critère fiscal, 0.5 % du revenu imposable, au minimum Fr. 20.-- et au maximum Fr. 500.-- par personne. Répartition de la taxe à raison de 50 % - 50 % chez les couples mariés. On oublie ce règlement.

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2016, taxe forfaitaire entre Fr. 100.-- et Fr. 120.-- par personne, fixée de manière à couvrir la totalité des coûts du CSPI La Sionge.

Le Conseil communal a décidé, sur proposition de la commission intercommunale du CSPI Sâles-Vaulruz, de fixer la taxe pour 2016 à Fr. 100.-- par personne.

**du 2 décembre 2015**

Pourquoi passer du critère fiscal à la taxe forfaitaire ?

Arrêt rendu par le Tribunal cantonal. Pour les couples mariés, le système légal consistant à calculer la taxe d'exemption en fonction de la moitié de la cote d'impôts cantonal n'est plus admis. On ne peut plus envoyer à l'ECAB et au Service des communes un style de règlement comme on l'a eu jusqu'à maintenant.

M. Daniel Tercier remercie M. Sébastien Meyer et ouvre la discussion concernant ce règlement.

M. Vincent Genoud

Il est parlé d'une taxe de Fr.100.-- par personne. Les gens qui ont déjà fait une activité au service des sapeurs-pompiers de Vuadens sont-ils également concernés par la taxe ? Lorsqu'on parle de personnes, s'agit-il de personnes majeures, hommes, femmes ? Ce n'est pas tout à fait clair.

M. Sébastien Meyer

Il s'agit des personnes qui ont 20 ans révolus jusqu'à 42 ans. Toutes les personnes, femmes, hommes, y compris les étrangers paient la taxe d'exemption. Pour les jeunes, je recommande d'aller au CSPI La Sionge. C'est important, le CSPI a besoin de monde, de nouvelles forces. Et durant les fêtes, vous allez rencontrer beaucoup de monde, dans les soupers de famille ou les invitations que vous allez recevoir. Dites que c'est important de s'engager et que l'on compte sur les jeunes.

M. Roland Bourquenoud

Actuellement, le règlement communal donnait une référence de 15 ans, c'est-à-dire qu'un pompier qui débutait à 20 ans terminait à 35 ans, et n'avait plus de taxe à payer. Aujourd'hui, avec ce nouveau règlement, les personnes vont se retrouver avec 42 ans comme but final. Que vont advenir ces personnes qui sont dans cette plage d'âge de 35 à 42 ans, qui ont fait 15 ans de pompier et qui ont donc accompli leur mission selon le règlement actuel de la commune ?

M. Sébastien Meyer

Dans un premier temps, je tiens à remercier ces personnes. Ce qu'elles ont fait, c'est magnifique. Comme vous dites, M. Bourquenoud, que vont devenir ces personnes ? Elles vont payer la taxe jusqu'à 42 ans. Si on regarde et on parcourt les communes de la Gruyère, on voit certaines communes à 45, 49, 50 ans. On a pu maintenir à 42 ans et je trouve que c'est très bien puisqu'on remarque que certaines communes ont dû augmenter les âges pour couvrir les frais de leur CSPI.

M. Roland Bourquenoud

Donc, si je comprends bien, cela veut dire que les personnes auront le choix soit de recommencer les pompiers, soit de payer la taxe, alors qu'elles avaient un but qui avait été atteint dans leur mission au niveau des corps des sapeurs-pompiers.

M. Sébastien Meyer

Il est inscrit dans le règlement que l'on ne peut pas exiger d'être incorporé. Pour être transparent, il est bien clair que c'est la Commission qui va statuer sur la demande. Mais encore une fois, le but, c'est surtout les jeunes. Après, c'est vrai qu'on doit s'acquitter de cette taxe de Fr. 100.-- mais qui est bon marché. On réussit à avoir un service d'incendie dans le bassin de La Sionge, une entité forte pour Fr. 100.--. Ce n'est pas énorme comparativement aux autres taxes qui s'élèvent à Fr. 150.--, Fr. 160.-- ou Fr. 200.--.

M. Sylvestre Moret

Une question au sujet de la fusion des trois corps de sapeurs-pompiers. On a vu dans la presse de la semaine passée que les corps de sapeurs-pompiers de la Gruyère allaient fusionner en

**du 2 décembre 2015**

trois entités pour tout le district. Lors de la conférence de presse, le Préfet a déclaré : des étapes intermédiaires ne seraient que des coûts supplémentaires. Dès lors, je pose la question suivante : comment les trois communes en question justifient-elles ces coûts supplémentaires ? Et, question subsidiaire : j'ai pris connaissance du projet de règlement soumis à cette assemblée; je n'ai pas vu de disposition traitant de la répartition des frais entre les trois communes.

M. Sébastien Meyer

Pour répondre à votre première question : pour les coûts supplémentaires, il s'agit de communes qui n'ont pas fusionné. Actuellement, Vuadens n'a pas encore fusionné. Des coûts supplémentaires interviendraient par exemple pour des grands corps qui ont déjà fusionné et qui voudraient encore fusionner. Au contraire, Vuadens est une commune seule qui va dans une entité et qui est donc gagnante dans cette opération.

Sur demande de M. Sébastien Meyer, M. Sylvestre Moret formule à nouveau sa deuxième question, soit : J'ai pris connaissance du projet de règlement soumis à la présente assemblée et je n'ai pas vu de disposition traitant de la répartition de frais financiers entre les communes.

M. Sébastien Meyer

Concernant les taxes, il est bien clair que toutes les taxes facturées aux citoyens, aussi bien à Vulruz, à Vuadens et à Sâles, vont dans un pot commun. C'est la loi, ces taxes doivent servir au service incendie. Le but de la fusion consiste à avoir des coûts moins importants que maintenant.

M. Sylvestre Moret

Vous dites que les coûts seront moins importants que maintenant mais j'ai observé le budget, j'ai constaté qu'aux derniers comptes, ceux-ci étaient équilibrés et, avec le nouveau budget avec la fusion, le compte est déficitaire de Fr. 4'000.-- sauf erreur. Donc, il n'y a pas de diminution des coûts, mais plutôt une augmentation.

M. Sébastien Meyer

Il est bien clair que lorsque la fusion se fera au 1<sup>er</sup> janvier 2016, il y aura plus de monde qui va payer. Donc, à ce moment-là, ça va évoluer dans les comptes et la situation sera meilleure. Mais je vous dis que le projet de fusion est à moindre coût. Pour Fr. 100.-- dans toute la Gruyère, vous ne trouvez pas meilleur marché et je ne peux pas faire mieux.

M. Vincent Genoud

Par rapport à l'investissement que la commune avait consenti, il y a 3 ans, concernant l'achat de ce véhicule camion tonne-pompe, comment ce véhicule va-t-il être valorisé dans cette fusion possible que l'assemblée va devoir votée ?

M. Sébastien Meyer

Tout d'abord, la commune de Vuadens devait absolument acquérir un véhicule. Plusieurs doivent se souvenir que le corps disposait d'un Mowag qui partait une fois sur deux. Donc, il a fallu changer de véhicule. Deuxièmement, une réflexion s'était déjà faite en sachant que l'on allait dans une entité plus grande. Donc, c'est le pas de porte, c'est-à-dire qu'on rentre dans cette fusion sans rien payer, sans besoin de faire un local et on fait une bonne affaire. On amène un véhicule qui est entièrement payé et on va dans cette fusion. Je peux vous garantir que le coût d'un local serait autre chose que le prix payé pour le véhicule.

M. Vincent Genoud

J'imagine qu'il y a eu une clé de répartition des biens. Vous parlez du local de la commune de Vulruz, du camion des pompiers de Vuadens, et il y a certainement eu une analyse détaillée des coûts. Est-ce qu'il y a des informations à donner à ce sujet ?

du 2 décembre 2015

M. Sébastien Meyer

En effet, une répartition des coûts se trouve dans la convention. Je vous lis l'article qui traite de ce sujet :

"Répartition des frais : le budget, respectivement les dépenses de fonctionnement et les achats de matériel, sont répartis entre les communes après déduction de subventions et participations éventuelles, au prorata du nombre d'habitants de chaque commune au 31 décembre de l'année précédente.

Statut des biens : Le matériel acquis par chaque commune avant la fusion devient la propriété des trois communes, de même que le matériel qui sera acquis après la fusion. L'ensemble du matériel sera géré par l'Etat-major du CSPI La Sionge. Les véhicules d'intervention financés par les communes de Sâles et Vuadens deviennent propriété du nouveau CSPI La Sionge. La commune de Vaulruz met gratuitement à disposition du CSPI le local du feu pour une durée indéterminée".

Tout est régit dans la convention.

Aucune autre question ou observation n'étant formulée, l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. Le règlement organique du service de défense contre l'incendie et de lutte contre les éléments naturels est accepté par main levée à l'unanimité.

**Tractandum 4.- Règlement de l'accueil extra-scolaire (modifications) et règlement d'application.-** La parole est donnée à M. Emmanuel Romanens.

Tout d'abord, une petite rectification : lors de l'établissement du règlement d'application, l'unité 6 a été oubliée dans les heures d'ouverture. En l'occurrence, l'unité 6 de 17h à 18h est maintenue.

Suite à une demande du Service de l'Enfance et de la Jeunesse (SEJ), le Conseil communal a revisité le règlement communal de l'accueil extra-scolaire (AES).

Lors de la création de l'AES en 2011, le règlement a été calqué en grande partie sur celui de Treyvaux et des informations ont également été prises sur le règlement de Riaz.

Depuis cette date et la création de nombreux AES dans le canton, le SEJ exige un règlement d'application.

En collaboration avec Mme Sandrine Gafner (juriste au sein du SEJ), le règlement a été modifié et un règlement d'application a été créé.

Ces deux documents étaient disponibles sur le site internet de la commune ainsi qu'au bureau communal.

M. Emmanuel Romanens propose de faire part des principales modifications apportées sur le nouveau règlement. Toutefois, si une personne en désire la lecture complète, il s'acquittera de cette tâche.

En préambule, ce nouveau règlement est un plus précis et, étant donné qu'un règlement d'application a dû être établi, certains éléments du règlement se trouvent maintenant dans le règlement d'application.

Les quelques modifications :

Art. 3 Procédure d'admission à l'accueil; critères de priorité pour l'admission

- a) ancienneté
- b) fratrie
- c) enfants des familles monoparentales

## du 2 décembre 2015

- d) enfants dont les 2 parents travaillent et/ou sont en formation
- e) enfants inscrits par ordre chronologique

### Art. 4 Suspension de l'accueil

- 4.3. Le Conseil communal fixe la durée de la suspension d'une durée maximale de 60 jours.
- 4.4. En cas de retard de paiement de la facture mensuelle de plus de 30 jours après le délai imparti, l'enfant est automatiquement suspendu de la fréquentation de l'accueil jusqu'au règlement des impayés.

### Art. 5 Exclusion de l'accueil

- 5.2. En cas de non-respect répété et grave des règles, un enfant peut être exclu de la fréquentation de l'accueil. Une telle exclusion n'intervient qu'après avertissement écrit du Conseil communal aux parents. Ceux-ci ont le droit d'être entendus de même que l'enfant. Le Conseil communal se prononce sur la mesure et informe les parents de la décision.

### Art. 8 Barème des tarifs de l'accueil

- 8.1. Sauf circonstances exceptionnelles (exemple : une dépense non budgétisée exceptionnelle et urgente), les tarifs demeurent valables pour la durée de l'année scolaire. La grille tarifaire se trouve en annexe du présent règlement.
- 8.2. Le tarif d'accueil sera déterminé sur la base du revenu imposable (chiffre 7.91 du dernier avis de taxation des parents).
- 8.3. Le tarif applicable au début de l'année scolaire demeure sans changement pour toute l'année scolaire. Les parents peuvent demander un rectificatif de la facturation sur la base des documents attestant d'un changement de situation.

### Art. 13 Responsabilités

Ajout fortement recommandé par Mme Sandrine Gafner

- 13.8 En application des articles 1 al. 3 de la loi sur la protection des enfants et des adultes et 2 de l'ordonnance sur la protection des enfants et des adultes, l'obligation de signaler à l'autorité de protection les cas d'enfants semblant avoir besoin d'aide est réservée.

### Art. 3 LPEA, projeté en gras à l'écran

En complément de l'art. 443 al. 2 du Code civil suisse, le Conseil d'Etat peut prévoir d'autres obligations d'aviser l'autorité de protection de l'enfant et de l'adulte. Il peut également délier de secrets professionnels des personnes concernées afin qu'elles puissent aviser l'autorité. En outre, il coordonne les droits et obligations d'aviser au sens de la législation sur la protection de l'adulte et de l'enfant avec le droit d'annonce prévu par la législation sur les stupéfiants.

### Art. 2 OPEA : obligation d'aviser

Conformément à l'art. 443 al. 2 du Code civil suisse, toute personne qui, dans l'exercice d'une fonction officielle, a connaissance du cas d'une personne semblant avoir besoin d'aide est tenue d'en informer l'autorité de protection.

Par ailleurs, une annexe a dû être créée concernant les tarifs et doit également être approuvée par l'assemblée communale.

#### Annexe 1 avec les tarifs

Les tarifs de l'Accueil sont fixés selon un barème dégressif en fonction des capacités économiques des parents, sans les repas. Ces tarifs sont établis par le Conseil communal avant le début de l'année scolaire, puis les approuve. Ils font partie du règlement d'application. Le montant maximal horaire est fixé à Fr. 17.--.

du 2 décembre 2015

Le prix à la charge des parents ne dépassera pas les frais effectifs de l'Accueil. Les tarifs pour les enfants fréquentant l'école enfantine seront adaptés selon les modalités prévues par la Loi du 9 juin 2011 sur les structures d'accueil extrafamilial de jour, à savoir une déduction de la subvention Etat/employeur sur les tarifs prévus pour les enfants fréquentant l'école primaire.

Le règlement d'application n'est pas sujet à votation et approbation par l'assemblée communale.

M. Daniel Tercier remercie M. Emmanuel Romanens et ouvre la discussion concernant le règlement de l'Accueil extrascolaire.

La parole n'étant pas demandée, l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. Le règlement de l'Accueil extrascolaire (modifications) et son annexe sont acceptés par main levée à l'unanimité.

**Tractandum 5.- Annexe au règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux - abrogation ou modification.-** La parole est donnée à M. Sébastien Meyer

Entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2016 des dispositions fédérales sur les mesures de réduction des micropolluants et leur financement :

La lutte contre les rejets de micropolluants, à savoir les substances de synthèse pouvant avoir des effets néfastes sur les organismes aquatiques à de très faibles concentrations, est une priorité tant au niveau fédéral que cantonal.

En mars 2014, le parlement fédéral a approuvé la modification de la loi sur la protection des eaux. Elle instaure un financement national pour l'équipement d'une centaine de stations d'épuration (STEP) avec une étape supplémentaire de traitement pour éliminer les micropolluants organiques dans les eaux usées. Sur l'ensemble du territoire, cet aménagement ciblé doit permettre de diminuer la moitié des micropolluants dans les eaux et d'améliorer ainsi sensiblement la qualité de l'eau de nombreux cours d'eau atteints.

A partir de 2016, la Confédération prélèvera auprès des STEP une taxe fédérale sur les eaux usées de Fr. 9.-- par habitant raccordé. Les recettes doivent contribuer à financer les investissements initiaux pour assurer une réduction des micropolluants dans la centaine de STEP qui doivent être équipées selon les critères fixés dans la législation fédérale.

La STEP impute la taxe aux communes et aux déverseurs directs (industries), sur la base de la clé actuelle de répartition des frais de la STEP.

Selon le principe du pollueur-payeur, les communes répercutent ces frais supplémentaires en se fondant sur le modèle de tarification utilisé jusqu'ici. En rapport au volume d'eau raccordé à la STEP, la taxe d'exploitation devra être augmentée de Fr. 0.15. En effet, cette taxe est destinée à couvrir les frais d'exploitation du système d'épuration comprenant notamment ceux de la STEP.

Selon l'art. 45 du règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux, la taxe d'exploitation est perçue à raison d'un maximum de Fr. 2.-- par m<sup>3</sup> du volume d'eau utilisée.

Toutefois, l'art. 3 de l'annexe au règlement mentionne que la taxe d'exploitation est fixée à Fr. 1.20 par m<sup>3</sup> du volume d'eau consommée, tarif qui est en vigueur à ce jour.

Lors de situations particulières, telles que celle qui se présente aujourd'hui, le Conseil communal souhaiterait pouvoir adapter le tarif de cette taxe sans devoir en référer chaque fois à l'assemblée communale, tout en restant dans la limite fixée par le règlement.

**du 2 décembre 2015**

C'est pourquoi, le Conseil communal propose à cette assemblée l'abrogation de l'annexe au règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux afin de pouvoir augmenter la taxe d'exploitation de Fr. 1.20 à Fr. 1.35 par m<sup>3</sup> d'eau consommée pour couvrir la nouvelle taxe imposée par la Confédération.

M. Daniel Tercier remercie M. Sébastien Meyer et ouvre la discussion concernant cet objet.

M. Daniel Bovigny

Il est proposé à l'assemblée d'abroger l'annexe au règlement. Cela signifie-t-il qu'il n'y aura plus de taxe fixée, qu'elle ne sera pas fixée à Fr. 1.35 ? Est-ce bien juste ?

Réponse de M. Sébastien Meyer : c'est bien juste.

M. Daniel Bovigny

Donc, provisoirement, cette taxe sera fixée à Fr. 1.35 mais elle pourrait être adaptée ultérieurement en fonction de nouveaux éléments jusqu'à concurrence de Fr. 2.-- au maximum. Est-ce bien exact de façon à ce que les choses soient claires ?

M. Sébastien Meyer

Fr. 2.--, c'est le maximum tel qu'indiqué dans le règlement.

La parole n'étant plus demandée, l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. L'abrogation de l'annexe au règlement relatif à l'évacuation et l'épuration des eaux telle que présentée est acceptée par main levée à la majorité (3 oppositions).

**Tractandum 6.- Budgets 2016 de la Commune.-** La parole est donnée à M. Paul-Henri Donzallaz

Avant de présenter les différents chapitres du budget 2016, le Conseil communal veut répondre à la question posée par un citoyen lors de l'assemblée du 18 mai 2015, à savoir :

"Je propose au Conseil communal, déjà dans l'optique du prochain budget, d'étudier objectivement l'opportunité d'une baisse d'impôts".

Le Conseil communal s'est penché sur cette question et pense que la notion de fiscalité pourrait entrer dans sa réflexion lors de la planification financière. Donc, en partant de la marge nette d'autofinancement de 2017, il a été pris en compte les projets dont l'avancement est, soit déjà accepté par l'assemblée, soit fortement envisagé par une autorité communale, de district ou cantonale.

Voici la liste avec l'influence sur les finances :

La planification financière qui sera abordée en fin de tractanda fait ressortir une marge nette d'autofinancement de Fr. 755'000.-- en 2017. Les objets suivants vont la mettre à mal :

- réaffectation du local des pompiers en petite salle de gym : Fr. 470'000.-- d'investissement et Fr. 23'000.-- de charges annuelles
- transformation de l'édilité : Fr. 800'000.-- et Fr. 40'000.-- de charges
- la traversée du village avec son projet Valtraloc : Fr. 3,3 millions et Fr. 200'000.-- de charges
- les réparations des routes communales : entre 1 et 2 millions de francs, soit Fr. 180'000.-- de charges
- l'épuration : 6 millions de francs d'investissements estimés et Fr. 360'000.-- de charges
- la nouvelle STEP, en construction, avec Fr. 150'000.-- de charges
- le 3<sup>ème</sup> CO dont la construction a débuté prévoit Fr. 300'000.-- de charges
- la mise en réflexion de la loi "Seniors plus" avec une augmentation de Fr. 120'000.-- de charges

## du 2 décembre 2015

- les autres projets, qui ne sont qu'en phase d'embryons, tels que le Service social, le centre sportif, le 4<sup>ème</sup> CO, etc...

Le Conseil communal est conscient de cette situation qui va devenir très difficile, particulièrement en constatant que la marge d'autofinancement deviendrait négative de plus de Fr. 600'000.--.

Afin d'éviter d'entrer dans les difficultés, le Conseil communal est convaincu qu'une gestion rigoureuse des finances communales est d'être en perpétuelle recherche de solutions pour proposer de nouvelles sources de revenus ou des réductions de charges.

M. Daniel Tercier donne la parole à la Commission financière.

La Commission financière donne son avis sur ce sujet :

Cela fait un certain nombre d'années que la Commission se penche sur les budgets et sur les comptes de la Commune. La situation, avec une marge nette d'autofinancement de 2017 très favorable, est le résultat de plusieurs événements aussi extraordinaires dans la commune avec des ventes de terrains qui ont permis d'amortir de nombreuses dettes. Donc, cette situation est un peu biaisée et il ne faudrait pas croire qu'elle sera éternelle. Comme il a été démontré, beaucoup de charges vont arriver et vont constituer la tendance pour l'avenir.

### 6.1. Budget de fonctionnement

Le total des dépenses se montera à Fr. 9'499'404.--

Les recettes à Fr. 9'501'099.20

Le résultat de fonctionnement pour 2016 sera un excédent de produits de Fr. 1'695.20.

Projeté à l'écran, le tableau des charges liées compare la redevance communale des 7 derniers budgets, soit depuis 2010. La progression entre 2015 et 2016 est d'environ Fr. 16'000.--. Cela représente Fr. 3'830'000.-- ou 47.44 % des dépenses effectives.

#### Administration

Dépenses : Fr. 1'817'946.--

Recettes : Fr. 1'152'900.60

- *Traitement du Conseil communal* Fr. 101'000.--

Ces chiffres sont mentionnés par souci d'information. Toutefois, une légère augmentation du traitement du Conseil communal pour la nouvelle législature est signalée.

Le compte, "Jetons et frais du Conseil général" concerne uniquement les frais administratifs de mise en place. Les jetons de présence aux séances et commissions seront réglés en 2017 et feront partie du budget 2017.

- *Frais de publications et annonces* Fr. 24'600.--

Fr. 10'000.-- sont prévus au budget pour rééditer et actualiser la plaquette de Vuadens et améliorer la partie "Guide historique".

- *Achat de machines et mobilier de bureau* Fr. 6'500.--

Fr. 4'500.-- seront consacrés à l'achat d'un module pour le logiciel de comptabilité afin de pouvoir établir des e-factures. Un gain au niveau des frais de port en sera la conséquence.

#### Ordre public

Dépenses : Fr. 187'755.25

Recettes : Fr. 84'185.--

## du 2 décembre 2015

- *Frais de tutelles* Fr. 83'591.25

La commune de Vuadens fait partie du Service des curatelles Secteur Rive Gauche-Sionge dont le bureau est à Vaulruz. L'amortissement des différentes installations pour le bureau de Vaulruz ayant été fait entièrement sur l'année 2014, l'année 2016 s'en retrouve avec des charges moins lourdes. Une répartition différente des postes de travail a également permis une économie.

- *Police du feu* Fr. 70'900.--

La participation au Corps des sapeurs-pompiers de la Sionge se monte à Fr. 66'700.--. La Commission du feu est maintenue en activité afin de procéder aux visites du feu pour les bâtiments. Fr. 4'000.-- sont planifiés pour l'accomplissement de cette tâche.

Le journal "La Gruyère" de samedi dernier mettait en lumière un projet de fusion à 3 corps pour le district. Encore une synergie en vue d'améliorer l'efficacité.

- *Subsides versés à des abris privés* Fr. 15'250.--

La construction d'un nouvel abri de 50 places a été autorisée. C'est le solde de la réserve constituée sur les nouvelles constructions. Dorénavant, ce sera une affaire cantonale.

### Enseignement et formation

Dépenses : Fr. 2'755'352.40

Recettes : Fr. 240'817.90

Pour illustrer ce dicastère, un graphique est projeté à l'écran sur la fréquentation de l'école des 7 dernières années. Un petit saut apparaît à l'introduction de la deuxième année de l'école enfantine en 2010. Depuis lors, la situation reste relativement stable. Malgré l'augmentation de la population, les enfants en âge de scolarité sont seulement 8 de plus à fréquenter l'école.

- *Participation au CO* Fr. 766'252.--

- *Participation aux dépenses cantonales pour les classe primaires* Fr. 648'677.30

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi scolaire au 1<sup>er</sup> août 2015, la répartition 50 %/50 % Etat/Commune pour le traitement des enseignants des écoles primaires et du CO a été appliquée. Le traitement des directeurs et adjoints de CO, ainsi que les traitements des responsables d'établissements pour les écoles primaires sont entièrement à la charge de l'Etat. Pour rappel, l'ancienne répartition pour les traitements des enseignants au primaire était de 35 % à l'Etat et 65 % aux communes alors qu'au CO, la répartition était de 70 % Etat et 30 % communes. Une économie de Fr. 88'000.-- est ainsi faite.

- *Achat de fournitures scolaires* Fr. 42'000.--

Avec la nouvelle loi scolaire, les moyens d'enseignement reconnus par l'Etat sont pris en charge intégralement par l'Etat à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Ceci a permis de réduire de presque 50 % le coût des fournitures destinées à nos petites têtes blondes.

- *Accueil extra-scolaire* Fr. 142'570.--

L'écart entre les charges et les recettes se monte à Fr. 13'054.10 pour 2016 contre Fr. 37'200.-- cette année. Il est en amélioration pour 2 raisons :

- dans le courant 2015, le règlement de l'AES a été réactualisé et les tarifs adaptés;
- la répartition des enfants pour 2016 est favorable au budget. L'excédent de charges par habitant est de Fr. 5.75. Celui du dernier budget se montait à Fr. 16.35.

## du 2 décembre 2015

### Culte, Culture et Loisirs

Dépenses :	Fr.	220'889.45
Recettes :	Fr.	8'150.--

-Dons aux sociétés à but culturel Fr. 45'300.--

Le Conseil communal a inscrit au budget 2016 Fr. 30'000.-- pour la préparation d'un anniversaire d'envergure du village.

Pour l'heure, un comité d'organisation planche afin de choisir le genre de manifestation à organiser. La commune veut privilégier les habitants de Vuadens.

- Dons aux sociétés sportives Fr. 21'455.--

### Santé

Dépenses :	Fr.	588'365.45
Recettes :	Fr.	20'700.--

- Participation aux frais financiers des homes Fr. 130'000.--

Le subventionnement cantonal pour les frais d'accompagnement en EMS se monte à Fr. 153.85 par habitant ou 46,6 millions de francs pour le canton.

Les frais financiers du Foyer St-Vincent sont financés par la commune pour les 12 ressortissants de Vuadens, à raison de Fr. 15.85 par jour et par résident. Les 3 autres personnes sont établies au Foyer St-Germain à Gruyères pour un coût de Fr. 13.65 et au Foyer de Bouleyres pour un coût de Fr. 29.90.

Affaires sociales Fr. 1'245'218.70

- Réseau Santé et Social de la Gruyère Fr. 545'321.50

Ce service gère notamment le Service social de la Gruyère qui subit la plus forte hausse - 6.9 millions de francs - sur un budget de l'ordre de 15 millions de francs, soit 6.2 %. Il absorbe 46 % du budget.

- Soins à domicile Fr. 169'758.--

### Transports et Communications

Dépenses :	Fr.	771'097.--
Recettes :	Fr.	31'280.--

- Entretien des routes et éclairage Fr. 129'000.--

Une augmentation de Fr. 39'300.--. Pour satisfaire plusieurs demandes, la commune procédera à l'achat d'un radar de contrôle mobile pour un montant de Fr. 7'000.-- qui affectera le compte "Achat de véhicules et machines". Une part exceptionnelle importante sera consacrée à la réfection de tronçons de routes communales qui sont particulièrement en mauvais état. Il s'agit de Fr. 100'000.--. La signalisation sera complétée pour Fr. 10'000.-- et un balayage sera effectué après l'hiver pour Fr. 6'000.--.

- Abonnements généraux CFF Fr. 26'600.--

Les 2 abonnements à disposition des citoyens seront reconduits pour 2016. Ce service est à peu près couvert par la vente des cartes journalières. Le prix reste fixé à Fr. 40.--.

du 2 décembre 2015

Protection et aménagement de l'environnement

Dépenses : Fr. 1'009'010.--  
 Recettes : Fr. 856'895.--

- *Approvisionnement en eau* Fr. 341'845.--

Prélèvement sur la réserve : Fr. 8'845.--. Sans cette écriture, le taux de couverture atteindrait 97.4 %.

Cette situation reste exceptionnelle puisque le Conseil communal a décidé d'équiper le reste des immeubles de la commune en compteurs avec un système de lecture à distance pour un montant de Fr. 80'000.--.

- *Protection des eaux* Fr. 276'500.--

- *Frais d'amortissement des installations de la STEP* Fr. 63'957.35

Les amortissements suivent leur échelonnement normal. Sur la facture de la nouvelle STEP, un amortissement est déjà compté pour les installations en construction.

Par contre, apparaît une nouvelle taxe qui sera facturée en 2016 sur les micropolluants et qui se monte à Fr. 9.-- par habitant raccordé, ce qui implique une augmentation de la taxe d'exploitation qui a été acceptée tout à l'heure.

Economie

Dépenses : Fr. 123'719.75  
 Recettes : Fr. 38'356.70

- *Entretien des routes forestières* Fr. 18'815.55

Dans ce compte, sont prévus Fr. 10'500.-- pour la piste de débardage dans le secteur "Les Portes/La Benda", Fr. 4'000.-- pour le sentier des sorcières, Fr. 3'415.-- pour le syndicat Joretta (frais fixes dès 2016) et Fr. 700.-- pour la piste des raquettes des Colombettes.

- *Triage forestier Sionge* Fr. 33'206.70

Finances et impôts

Dépenses : Fr. 783'050.--  
 Recettes : Fr. 7'067'814.--

- *Impôts sur le revenu* Fr. 4'500'000.--

Identiques que pour le budget de 2015.

Le Service des contributions part des impôts 2013, de Fr. 4'963'668.--, et l'augmente de 2.6 % pour 2014, 2.2 % pour 2015 et 2.3 % pour 2016. Il faut réduire ce montant au taux communal. Le Conseil communal tient encore compte des habitants établis entre 2014 et 2015 et des habitants qui quittent la commune. Sont également retranchés les impôts considérés comme exceptionnels.

- *Impôts sur la fortune*

L'impôt sur la fortune des personnes physiques répond aux mêmes critères de calculation mais la prudence est de mise. Il est donc préférable de maintenir le même montant que 2015. Le Conseil communal souhaite sincèrement que la situation fiscale reste stable malgré toutes les charges qui vont s'accumuler ces prochaines années. Il s'agit notamment du 3<sup>ème</sup> CO dont la construction a débuté, du 4<sup>ème</sup> CO dont les premières études ont déjà commencé, de la charge du nouveau centre sportif dont l'adoption est imminente, du franc fort dont l'impact sur les

## du 2 décembre 2015

impôts se fera tout soudain sentir, des investissements propres comme le réseau d'eaux usées et claires qui doit être séparé, des investissements en cours de réalisation qui engendreront un coût supplémentaire en terme d'amortissement.

- *Contribution immobilière* Fr. 305'000.--

Taux d'impôt : 1 ‰ sur un maximum de 3 ‰.

Les mesures structurelles et d'économies 2013 - 2016 ont permis au Service des contributions d'actualiser les valeurs locatives et immobilières. La conséquence pour la commune est une augmentation significative des valeurs fiscales et respectivement une augmentation de 3.5 % de l'encaissement de contributions.

En francs, la différence provient également de quelques nouveaux immeubles.

- *Intérêts des dettes* Fr. 160'000.--

Le Conseil communal a contracté un nouveau prêt au taux exceptionnel de 0.43 % pour une période de 7 ans.

### Immeubles

Dépenses : Fr. 224'615.--

Recettes : Fr. 136'346.--

Pour ses immeubles, outre l'entretien courant et les dépenses récurrentes, la commune a prévu, en 2016, les travaux suivants :

Entretien des chalets et alpage Fr. 19'700.--

Les frais engagés par le personnel communal se montent à Fr. 6'500.--. Fr. 8'000.-- seront consacrés à la rénovation de captages d'eau dans le secteur des Portes d'Enhaut. (La réfection du toit de ce chalet est prévue dans le compte des investissements). Un montant de Fr. 4'000.-- est dévolu à la cabane des Joux et l'entretien du Cheval Brûlé se monte à Fr. 3'000.--.

M. Daniel Tercier remercie M. Paul-Henri Donzallaz et donne la parole à la Commission financière.

Au nom de la Commission financière, M. Patrick Genoud rapporte ce qui suit :

Dans le cadre de notre mandat légal, nous avons procédé à l'examen du budget de fonctionnement de la commune de Vuadens. Il présente un excédent de recettes de Fr. 1'695.20.

Le budget 2016 se présente de manière réaliste. Pour les prochains exercices, un budget équilibré sera cependant toujours plus difficile à établir.

Nous recommandons à l'assemblée communale d'accepter ce budget.

M. Daniel Tercier remercie la Commission financière et ouvre la discussion.

Aucune question ou observation n'étant formulée sur ce budget de fonctionnement de la commune, l'assemblée se poursuit par le budget des investissements.

## **6.2. Budget des investissements.-**

### a) *Aménagement de places de parc, secteur "Ecoles"*

M. Daniel Tercier donne la parole à Mme Alexandra Clerc

Comment améliorer la sécurité de nos élèves devant le nombre croissant de véhicules aux abords des écoles aux heures de pointe ? Pour répondre à cette question, combien importante, le Conseil communal a décidé, après plusieurs mois de réflexion, de proposer l'investissement suivant :

## du 2 décembre 2015

Afin d'offrir une zone de parcage sécurisée pour les enfants, 28 places de parc seront ainsi réalisées sur le parc gazonné actuel. L'entrée et la sortie des véhicules seront indépendantes avec un sens de circulation à l'intérieur du parking. Les places seront délimitées par des pavages. Avec ce projet, seuls 2 arbres seront ainsi sacrifiés. Durant le temps scolaire, le parc sera à disposition des parents amenant ou venant chercher des enfants à l'école, ainsi que pour le corps enseignant.

Un cheminement piétonnier est prévu entre le parc et le bâtiment de l'école. Un abri à vélos de 30 places sera réalisé à côté de l'entrée du complexe. La barrière, qui sera ouverte ou fermée selon le même principe qu'aujourd'hui, sera déplacée avant l'abri à vélos. Enfin, des bancs trouveront place à différents endroits et de la verdure apportera une touche finale à ce nouvel espace ainsi créé.

L'investissement demandé est de Fr. 380'000.--

M. Daniel Tercier remercie Mme Alexandra Clerc et donne la parole à M. Paul-Henri Donzallaz qui présente le plan financier, soit :

Investissement	Fr.	380'000.--
Financement par emprunt bancaire	Fr.	380'000.--
Intérêts 2 %	Fr.	7'600.--
Amortissement sur 25 ans à 4%	Fr.	<u>15'200.--</u>
Total de charges annuelles	Fr.	22'800.--

M. Daniel Tercier donne la parole à la Commission financière.

Aménagement de places de parc, secteur "Ecoles" pour Fr. 380'000.-- : le préavis de la Commission financière est favorable.

La discussion est ouverte concernant cet investissement.

M. Sylvestre Moret

Je suis d'avis que cet investissement est nécessaire. Toutefois, je m'étonne que ces places de parc seront délimitées par des pavages. Cela coûte beaucoup plus cher qu'un marquage et ça complique et ralentit le déneigement avec des pavés; il y a des risques de dégâts de la lame et en plus de l'usure supplémentaire. Si ce pavage devait être maintenu, je souhaite beaucoup de plaisir au personnel de déneigement qui doit déjà souvent travailler dans l'urgence. Alors, ne lui compliquons pas la tâche. Je vois un autre problème au niveau de la circulation : actuellement, elle se répartit entre 2 passages soit, d'une part, entre la Coop et l'école et, d'autre part, par la route étroite entre la Croix-Blanche et le bâtiment paroissial. Avec ce projet, toute la circulation passera à l'avenir par la route étroite entre la Croix-Blanche et le bâtiment paroissial; cette route va avoir une importante augmentation de la circulation tant des véhicules que des piétons. J'y vois un danger certain pour les piétons, notamment pour les enfants qui vont à l'école et les paroissiens qui vont à l'église. Je suis d'avis qu'il faut sécuriser ce secteur pour les piétons au moins, par un marquage adéquat qui rappelle la prudence aux automobilistes et qui offre un minimum de sécurité aux piétons puisqu'il n'y a pas de place pour un trottoir à cet endroit-là vu l'étroitesse. Sur cette courte distance, entre la Croix-Blanche et la place de l'église, il me paraît nécessaire de voir une limitation de la vitesse à 30 km/heure.

Puisque je parle de sécurité pour les piétons, il y a un autre endroit dans le secteur qui mérite à mon avis une attention toute particulière, c'est vis-à-vis de la sortie de cette salle. Je pense qu'il serait très opportun qu'on y mette un passage piétons. Vous me direz, il n'y a qu'à faire le détour pour aller au passage piétons. Mais, observez les piétons qui entrent et qui sortent de cette salle; naturellement, ils sortent et passent directement à travers la route sans passage piétons qui serait nécessaire à cet endroit. Sur tout le centre du village, il n'y a qu'un passage piétons, un deuxième serait bien à propos.

**du 2 décembre 2015**

M. Daniel Tercier informe que le Conseil communal prend note de ces remarques et va étudier ces propositions.

Aucune autre remarque ou question n'étant formulée, l'aménagement de places de parc, secteur "Ecoles" peut être soumis au vote de l'assemblée.

M. Sylvestre Moret demande que l'assemblée se prononce sur sa proposition de marquage des places.

M. Daniel Tercier fait remarquer que le Conseil communal a proposé un pavage. Pour sa part, M. Sylvestre Moret estime que ce système n'est pas adéquat. Le Conseil communal va donc réexaminer les deux variantes en y associant le service technique de la commune pour connaître son avis.

M. Daniel Tercier demande à M. Sylvestre Moret si cette solution lui convient. Réponse de M. Sylvestre Moret : ça ne devrait pas vous gêner d'avoir l'avis de l'assemblée.

L'assemblée est donc appelée à se prononcer sur les deux propositions émises, soit le marquage des places de parc ou leur délimitation par pavages.

1<sup>er</sup> vote : les personnes qui sont d'accord avec la proposition de M. Moret, soit le marquage des places de parc, sont priées de s'exprimer par main levée.

Résultat : 24 voix

2<sup>ème</sup> vote : les personnes qui sont favorables à la proposition communale, soit la délimitation des places par pavages, sont priées de s'exprimer par main levée.

Résultat : 40 voix

Les propositions de M. Sylvestre Moret seront tout de même étudiées.

La parole n'étant plus demandée, l'objet initial est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. L'investissement pour l'aménagement de places de parc, secteur "Ecoles" est accepté par main levée à la majorité (1 opposition).

*b) Rénovation de la toiture du chalet des Portes d'Enhaut*

La parole est donnée à Mme Antoinette Moret

Ce chalet se situe sur les contreforts des Alpettes, à 1218 m d'altitude. C'est un chalet exploité toute l'année. L'été, la famille Moret y estive une cinquantaine de vaches et autant de génisses. L'hiver, c'est le Club alpin qui prend la relève de l'occupation des lieux.

Ce chalet fait partie du patrimoine de la commune de Vuadens. De plus, sa situation géographique et le passage de nombreux randonneurs en font un site panoramique et apprécié des amis de la nature.

C'est pourquoi, le Conseil communal souhaite vivement conserver cette toiture en tavillons. En raison de la pente peu prononcée d'une partie d'un pan, cette petite surface d'env. 40 m<sup>2</sup> devra être rénovée en cuivre.

Crédit demandé : Fr. 180'000.--

Pour favoriser le maintien de ces constructions d'alpage, le Service des biens culturels entre en matière pour Fr. 68'000.-- environ.

**du 2 décembre 2015**

M. Paul-Henri Donzallaz présente le plan financier, soit :

Investissement	Fr.	180'000.--
Financement par :		
Versement de subventions	Fr.	68'000.--
Solde par emprunt bancaire	Fr.	112'000.--
Intérêts                    2 %	Fr.	2'240.--
Amortissement            1%	Fr.	<u>1'120.--</u>
Total de charges annuelles	Fr.	3'360.--

M. Daniel Tercier donne la parole à la Commission financière :

Rénovation de la toiture du chalet des Portes d'Enhaut pour Fr. 180'000.-- : le préavis de la Commission financière est favorable.

La discussion est ouverte concernant cet investissement.

M. Michaël Thorin

Durant l'hiver, le chalet est occupé par le Club alpin. Je sais que, pour un autre chalet, le Club alpin a participé à divers travaux de rénovation. Serait-il possible que le Club alpin participe également à cette rénovation, autant bien au niveau d'une aide pratique que sous une forme financière ? Une étude a-t-elle été faite à ce sujet ?

Mme Antoinette Moret

C'est une question à poser effectivement aux responsables du Club alpin. A l'intérieur, le club a déjà effectué plusieurs travaux mais la question leur sera soumise.

M. François Morand

Est-il judicieux de mettre une partie en cuivre sur un chalet en bardeaux ? Cela risquerait de ne faire pas très joli dans le paysage. Vu le contexte de ce chalet qui est dans un endroit idyllique, il serait bienvenu de tout le faire en tavillons.

Mme Antoinette Moret

Au niveau esthétique, il paraît qu'une petite différence est visible la première année. Toutefois, à l'endroit en question, la pente n'est vraiment pas assez prononcée pour la recouvrir en tavillons; c'est conseillé de faire cette petite partie en cuivre.

M. Daniel Tercier

Lorsque l'on se trouve à côté du chalet, cette partie est fort peu visible. Elle se trouve du côté des Portes d'En Bas. En fait, il s'agit de la toiture qui recouvre l'écurie aux veaux.

M. François Morand

Mais elle sera bien visible depuis le village et ça risquerait de briller.

Mme Antoinette Moret

Uniquement la première année.

M. Michel Golliard

Au niveau financier, l'amortissement de 1 % est-il le taux légal ou est-ce qu'il est envisagé d'amortir le toit sur 100 ans ?

M. Paul-Henri Donzallaz

C'est le taux légal.

## du 2 décembre 2015

La parole n'étant plus demandée, l'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'est pas requis. L'investissement pour la rénovation de la toiture du chalet des Portes d'Enhaut telle que présentée est acceptée par main levée à l'unanimité.

### **6.3. Vote final des budgets de fonctionnement et des investissements de la Commune.-**

M. Paul-Henri Donzallaz donne les explications suivantes :

#### Budget de fonctionnement

Total des dépenses	Fr. 9'499'404.---
Total des recettes	<u>Fr. 9'501'099.20</u>
Excédent de produits	Fr. 1'695.20

#### Budget des investissements

Total des dépenses	Fr. 5'068'000.--
Total des recettes	<u>Fr. 374'000.--</u>
Excédent de charges	Fr. 4'694'000.--

Excédent total de dépenses	Fr. 4'692'304.80
----------------------------	------------------

Il est fait remarquer que les Fr. 5'068'000.-- de dépenses d'investissements comprennent tous les crédits qui ont déjà été votés par les assemblées antérieures mais pas encore confirmés dans le bilan.

M. Daniel Tercier ouvre la discussion concernant ces budgets de fonctionnement et des investissements.

Aucune question ou remarque n'est formulée. L'objet est soumis au vote et le bulletin secret n'est pas demandé. Les budgets de fonctionnement et des investissements 2016 de la Commune sont acceptés par main levée à l'unanimité.

### **Tractandum 7.- Désignation de l'organe de révision pour les années comptables 2016-2017-2018.-**

La parole est donnée à la Commission financière.

Sur la base d'une analyse sérieuse et d'une évaluation objective des prestations fournies ces 3 dernières années, la Commission financière propose de maintenir la société Multifiduciaire Fribourg SA pour la révision des comptes pour les années 2016-2017-2018.

Au nom de la Commission financière : Patrick Genoud, Président, Vincent Genoud, secrétaire

La discussion est ouverte concernant cette prolongation de mandat mais ne suscite aucune question, ni observation.

L'objet est soumis au vote. Le bulletin secret n'étant pas requis, l'organe de révision pour les années comptables 2016-2017-2018 est accepté par main levée à l'unanimité.

### **Tractandum 8.- Planification financière 2015-2019 - Présentation et discussion.-**

Présentation par M. Paul-Henri Donzallaz

Par planification financière, on entend utiliser les informations des derniers exercices pour se profiler dans l'avenir financier de la commune. Cela a déjà été abordé en début de présentation des budgets.

Or, les 5 dernières années, la marge nette d'autofinancement de la commune a toujours été positive, mais la tendance est à la baisse. Son évolution depuis 2010 est présentée à l'écran.

## du 2 décembre 2015

Cela a permis d'effectuer des amortissements supplémentaires, des investissements importants, et de constituer des provisions que la commune pourra utiliser ultérieurement.

Tournons-nous vers l'avenir.

Avec les informations ressortant de cet instrument, il est constaté que le bouclage 2015 et les comptes 2016 et 2017 permettent de voir le proche avenir avec sérénité.

Les prévisions pour 2018 et 2019 ont une fâcheuse tendance à rétrécir comme neige au soleil. La planification présentée l'an dernier montrait une marge négative pour les années 2017 et 2018 de respectivement Fr. 300'000.-- et Fr. 370'000.--.

Comme mentionné tout à l'heure, les travaux attendus et ceux dont la commune va subir les conséquences financières sont importants. Certains, comme le CO de Riaz et l'agrandissement de la STEP font partie de ces prévisions mais d'autres, comme le 4<sup>ème</sup> CO, les réfections de la piscine de l'école secondaire de 5.6 millions de francs, ou la charge liée pour l'exploitation du nouveau centre sportif, ou les travaux qui devront être réalisés pour la mise en séparatif des eaux usées - un investissement de plusieurs millions de francs - ne font pas encore partie de ces prévisions car les chiffres ne sont pas encore connus et font déjà froid dans le dos.

Le prochain Conseil communal devra faire preuve de grande prudence et d'imagination pour rechercher, soit des sources de revenus nouvelles, soit des économies, pour ne pas avoir à toucher à d'autres sources de revenus.

Comme déjà dit à plusieurs reprises, le Conseil communal a, sur la base de ces indications, pris conscience qu'une gestion rigoureuse et parcimonieuse des finances communales devra être sa préoccupation quotidienne pour envisager l'avenir avec un minimum de morosité.

L'avis de la Commission financière est requis.

Avec le plan financier à 5 ans, nous avons reçu un outil de planification qui offre une vision à moyen terme des possibilités financières de la commune.

Nous constatons que ce 7<sup>ème</sup> plan financier annonce une situation plus difficile pour les prochaines années et que la marge de manœuvre tend à se réduire.

Dans ce contexte, le nouveau Conseil communal ne pourra plus compter sur des ventes de terrains providentielles et les futurs investissements devront être planifiés sur la base d'une vision globale et selon un échelonnement réfléchi des priorités.

Au nom de la Commission financière : Patrick Genoud, Président, Vincent Genoud, secrétaire

La discussion est ouverte sur cette planification financière mais ne suscite aucune question ou remarque.

### **Tractandum 9.- Divers.-**

Mme Alexandra Clerc

Petite information pour les écoles : Il y a environ 2 ans, M. Jean Déforel, qui a créé le sentier des sorcières, était venu me trouver pour me demander si les écoles étaient d'accord de participer à la revitalisation du sentier. La demande a donc été faite au personnel de l'école et aux enseignants qui ont été favorables à la mise en place de cette revitalisation dans le cadre de leur projet d'école.

Cette année, toute l'école, les élèves, les enseignants se sont déjà mis dans ce projet et vont proposer durant l'année de remettre à jour les différentes étapes de ce sentier et l'aboutissement sera une fête qui se tiendra courant juin pour promouvoir de nouveau ce sentier. Des dates paraîtront dans le prochain bulletin communal.

Je remercie d'avance tout le corps enseignant qui s'est plongé à fond dans ce projet.

**du 2 décembre 2015**

Mme Solange Klein

J'ai une question sur un projet qui avait été entamé et discuté à l'assemblée de l'année dernière, les zones à 30 km/h. Un budget avait été mis à vote pour l'étude et l'élaboration des zones 30 km/h dans Vuadens. Le budget n'avait pas été voté à l'époque et, depuis, il n'y a eu aucune contre-proposition, aucune nouvelle sur ce sujet. Donc, je voulais savoir où s'en était ?

M. Daniel Tercier

Le Conseil communal a décidé que les zones 30 km/h feraient partie de l'étude de Valtraloc. Concernant le quartier du Dally, des comptages ont été faits dernièrement au Dally supérieur et au Dally inférieur pour contrôler le nombre de véhicules et les vitesses. Deux autres comptages ont aussi été faits dans d'autres régions du village. Ces résultats des comptages du Dally seront donnés en primeur le 17 de ce mois aux représentants du quartier du Dally qui obtiendront alors les résultats de ces comptages et des vitesses observées pendant une semaine. Les chiffres enregistrés seront discutés et détermineront de la nécessité ou non d'instaurer une zone 30 km/h ou autre chose. Pour cet objet, la délégation communale travaille avec les citoyens du quartier du Dally.

M. François Déforel

Je vais régulièrement au Foyer St-Vincent et, depuis un certain temps et du fait que ma maman se trouve en chaise roulante, je me suis rendu compte que le choix pour une promenade est très restreint, mis à part le tour du bâtiment. Si on veut s'aventurer en direction de l'autoroute par le chemin de l'ancienne ferme, c'est impossible de passer avec une chaise roulante. Si on veut venir sur le village, une fois la route traversée, l'accès au trottoir relève du gymkhana. Je demande au Conseil communal d'étudier, sans faire de gros frais, les 2 passages afin de pouvoir accéder avec une chaise roulante sans problème.

M. Daniel Tercier

Nous prenons note de votre demande.

M. Sylvestre Moret

Je tiens à remercier le Conseil communal pour la réponse donnée à ma proposition faite à l'assemblée de ce printemps. Il nous a fait part de dépenses d'investissements futurs très importants. J'en suis conscient mais je suis persuadé que la commune doit avoir la possibilité de baisser ses impôts en raison du fait qu'il y a d'importantes réserves.

Lors de ma précédente intervention, je m'étais limité à des considérations d'ordre général. Je vous fais part maintenant en résumé de faits précis :

Pour les cinq dernières années, les budgets prévoyaient toujours des déficits, en moyenne de Fr. 215'000.--, alors que les comptes ont toujours été bénéficiaires, en moyenne de Fr. 170'000.--, en tenant compte naturellement des réserves et amortissements supplémentaires. L'amélioration des comptes par rapport aux budgets a donc été en moyenne de Fr. 385'000.-- par année soit, pour les cinq dernières années, de près de 2 millions. Au bénéfice du compte de fonctionnement, il s'ajoute naturellement le bénéfice comptable de l'affaire Bumotec de Fr. 3'250'000.--.

Pour ce qui est de la situation actuelle, l'évolution du bilan, des postes relatifs aux dettes, aux liquidités, aux réserves et aux provisions, fait ressortir pour les cinq dernières années une amélioration de Fr. 5'300'000.--. Je n'évoque pas encore les perspectives selon les promesses faites lors de l'affaire Bumotec. Par ailleurs, les contribuables de Vuadens ont subi, comme tous les fribourgeois d'ailleurs, la hausse des trois impôts consécutifs à l'augmentation des valeurs locatives, soit l'impôt sur le revenu, l'impôt sur la fortune et la contribution immobilière.

Selon le message du Conseil d'Etat, pour Vuadens, l'augmentation durable des recettes de ces trois impôts équivaut à presque 2 % de l'impôt sur le revenu.

En conclusion, je crois l'avoir démontré, les antécédents sont bons puisque les cinq derniers exercices étaient bénéficiaires, l'analyse du bilan montre que la situation est très bonne et les

**du 2 décembre 2015**

perspectives peuvent être qualifiées de bonnes, d'autant plus qu'il y a d'importantes réserves, entre 4 et 5 millions de francs, pour les prochains investissements.

A mon avis, il ne manque plus que la volonté du Conseil communal de faire bénéficier le contribuable de la bonne santé de la commune.

Un dernier point qui devrait laisser dubitatif notre Conseil communal et de nombreux citoyens de notre commune, c'est la comparaison avec nos communes les plus proches. Comment le Conseil communal peut-il justifier que les contribuables de Vuadens paient, par exemple, 11 % de plus que ceux de Vaulruz, 18 % de plus que ceux de Bulle, 20 % de plus que ceux de Riaz et 29 % de plus que ceux de Sâles. Je suis de ceux qui sont conscients du fait que l'équipe actuelle du Conseil communal, les plus anciens notamment, ont pris leurs responsabilités à un moment où la situation financière de notre commune, sans être périlleuse, était sensiblement moins bonne qu'actuellement. En fin de compte, si par une bonne gestion, la situation financière est à nouveau bonne, c'est grâce notamment et surtout aux contribuables. Le moment est venu de le reconnaître.

M. Daniel Tercier

Merci de votre intervention. L'année prochaine, et pour 5 ans, il y aura un nouveau Conseil communal, un Conseil général. Peut-être que des nouvelles décisions seront prises.

Aucune autre question ou observation n'étant formulée, cette assemblée arrive à son terme.

M. Daniel Tercier remercie les participants/tes de leur présence et souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année.

L'assemblée est levée à 21h40.

Le secrétaire :

G. Barbey

Le Syndic :

D. Tercier